

# Budget primitif 2017

Chaponost – 14 décembre 2016



## SOMMAIRE

- 1 – Les orientations politiques
- 2 – Présentation synthétique
- 3 – Budget de fonctionnement 2017
- 4 – Budget d'investissement 2017
- 5 – Budget annexe : assainissement

# 1. Les orientations politiques

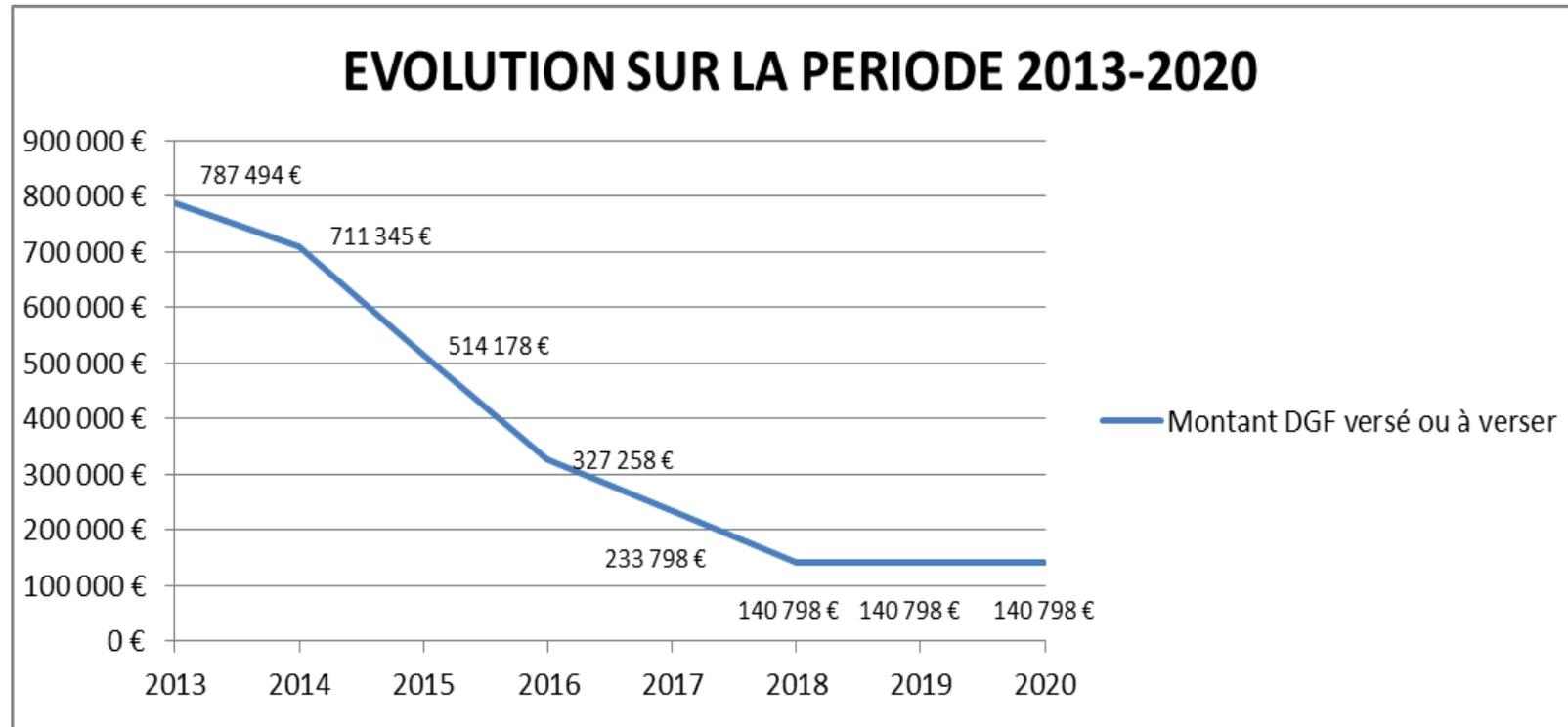


# LES ORIENTATIONS POLITIQUES

- La réalisation des investissements urgents et de ceux considérés comme prioritaires
- La prise en charge par la commune des dépenses liées au FPIC
- La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat
- La non-augmentation des taux communaux de fiscalité locale

# LES ORIENTATIONS POLITIQUES

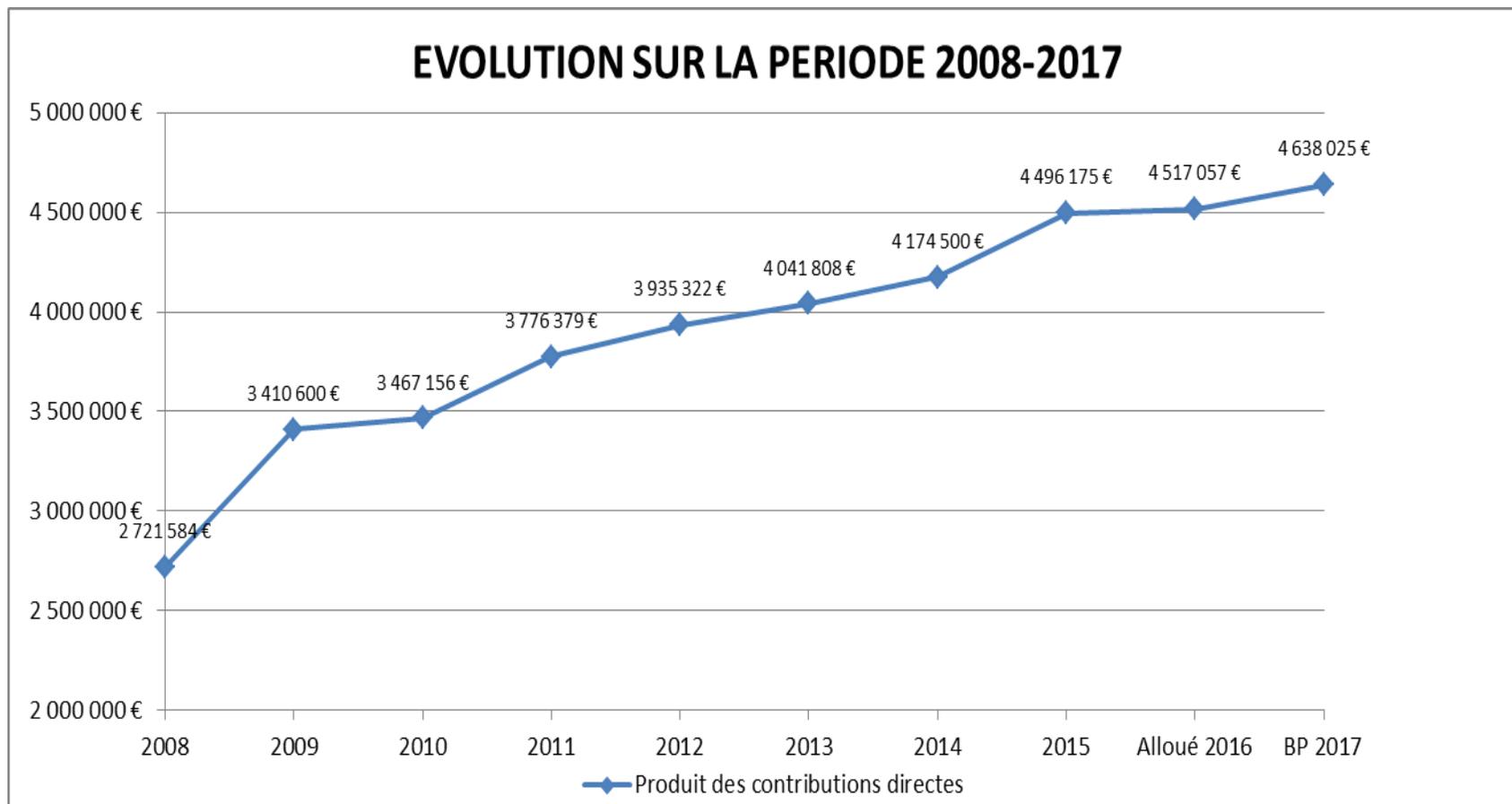
## L'évolution de la DGF



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Période 2014-2020
Montant DGF versé ou à verser	787 494 €	711 345 €	514 178 €	327 258 €	233 798 €	140 798 €	140 798 €	140 798 €	2 996 467 €
Montant DGF sans réfaction	787 494 €	787 494 €	787 494 €	787 494 €	787 494 €	787 494 €	787 494 €	787 494 €	6 299 952 €
Perte	0 €	76 149 €	273 316 €	460 236 €	553 696 €	646 696 €	646 696 €	646 696 €	3 303 485 €

# LES ORIENTATIONS POLITIQUES

L'évolution du produit des impôts directs



## 2. Présentation synthétique



## FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Projet BP 2017	CHAPITRE	Projet BP 2017
011-Charges à caractère général	1 765 230,00	013-Atténuations de charges	135 000,00
012-Charges de personnel	5 355 000,00	70-Produits des services et du domaine	738 964,00
014-Atténuations de produits	429 038,00	73-Impôts et taxes	8 142 069,00
022-Dépenses imprévues	54 495,00	74-Dotations et participations	1 232 800,00
65-Autres charges de gestion courante	1 624 205,00	75-Autres produits de gestion courante	256 540,00
66-Charges financières	150 000,00	77-Produits exceptionnels	20 000,00
67-Charges exceptionnelles	40 500,00		
023-Virement section d'investissement	976 405,00	042-Opérations d'ordre entre sections	154 500,00
042-Dot Amt et Prov	285 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>10 679 873,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 679 873,00</b>

## INVESTISSEMENT

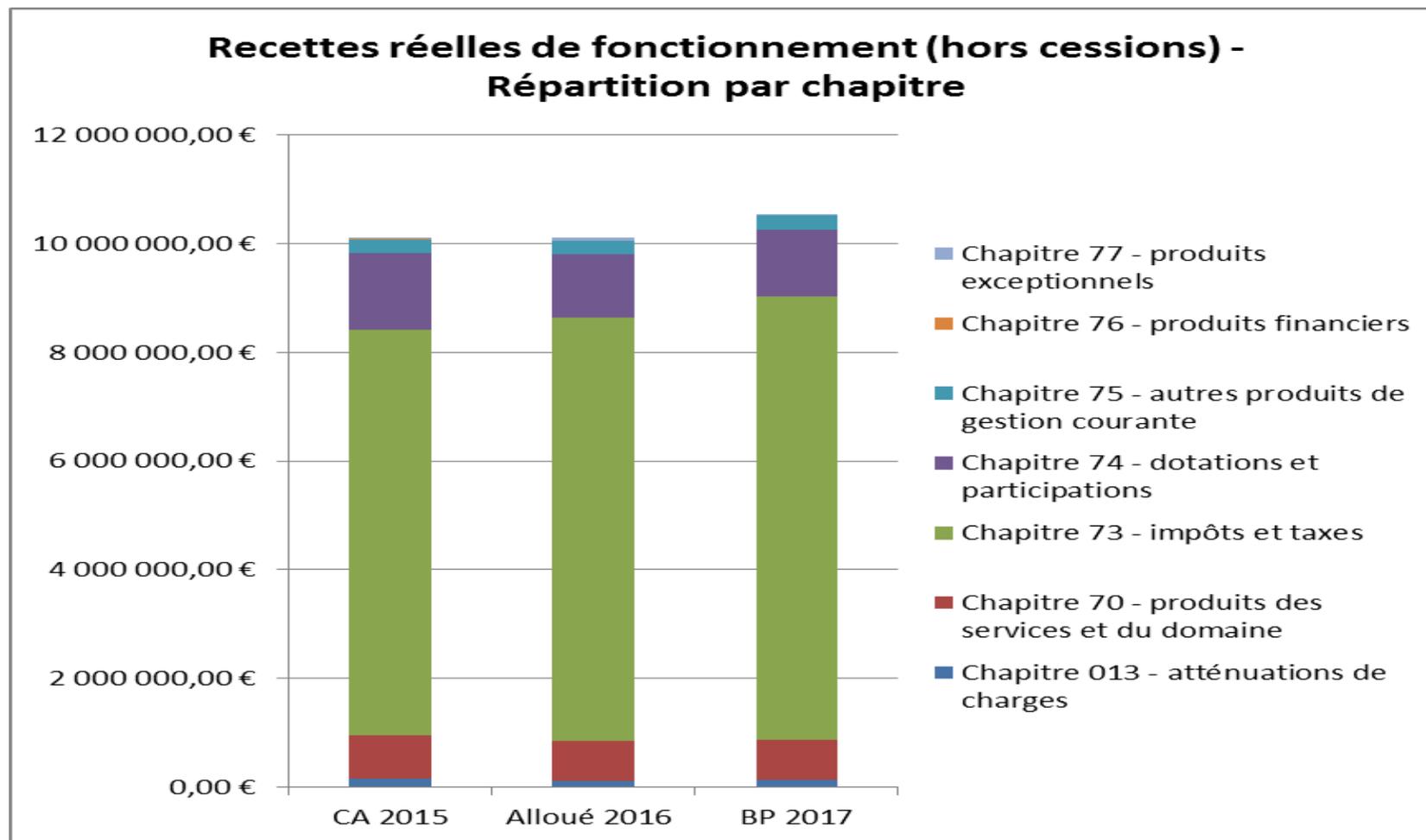
CHAPITRE	Projet BP 2017	CHAPITRE	Projet BP 2017
040-Opérations d'ordre entre sections	154 500,00	021-Virement section fonctionnement	976 405,00
		040-Amortissement des immobilisations	285 000,00
20-Immobilisations incorporelles	27 632,25	10-Dotations fonds divers et réserves	480 000,00
204-Subventions d'équipement versées	90 000,00	13-Subventions d'investissement	50 000,00
21-Immobilisations corporelles	832 130,00	16-Emprunts et dettes assimilées	753 000,00
23-Immobilisations en cours	70 800,00	024-Cessions	300 000,00
3051-Opération médiathèque	33 342,75		
16-Emprunts en euros	1 636 000,00		
041-Opérations patrimoniales	675 000,00	041-Opérations patrimoniales	675 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 519 405,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 519 405,00</b>

<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>14 199 278,00</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>14 199 278,00</b>
-------------------------------	----------------------	-------------------------------	----------------------

# 3. Budget de fonctionnement 2017



# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



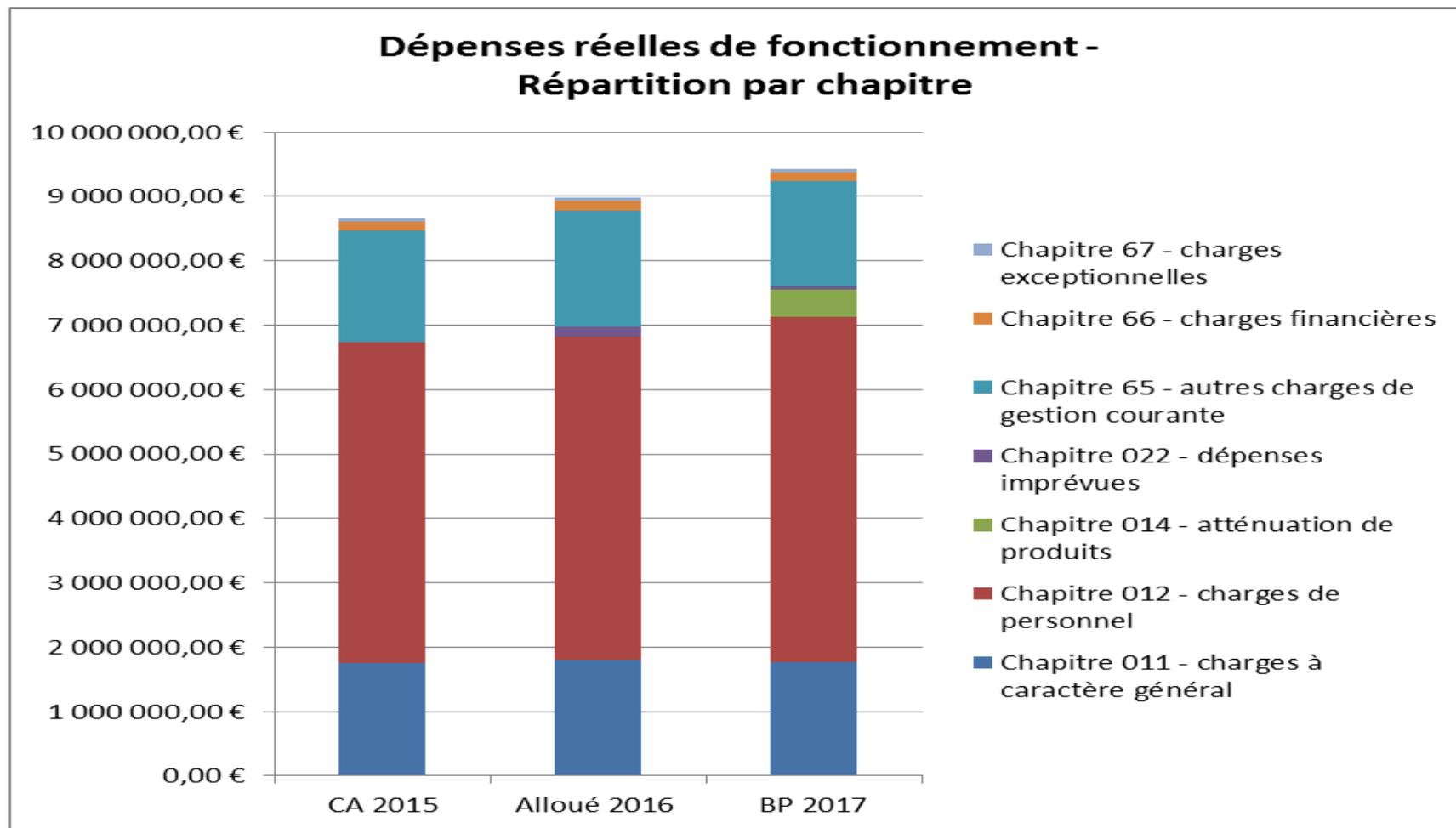
	Chapitre 013	Chapitre 70	Chapitre 73	Chapitre 74	Chapitre 75	Chapitre 76	Chapitre 77	RRF
CA 2015	1,51%	8,01%	73,67%	13,95%	2,57%	0,04%	0,25%	10 099 214,13 €
Alloué 2016	1,24%	7,20%	76,97%	11,49%	2,52%	0,04%	0,55%	10 100 229,00 €
BP 2017	1,28%	7,02%	77,36%	11,71%	2,44%	0,00%	0,19%	10 525 373,00 €

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En matière de recettes de fonctionnement :

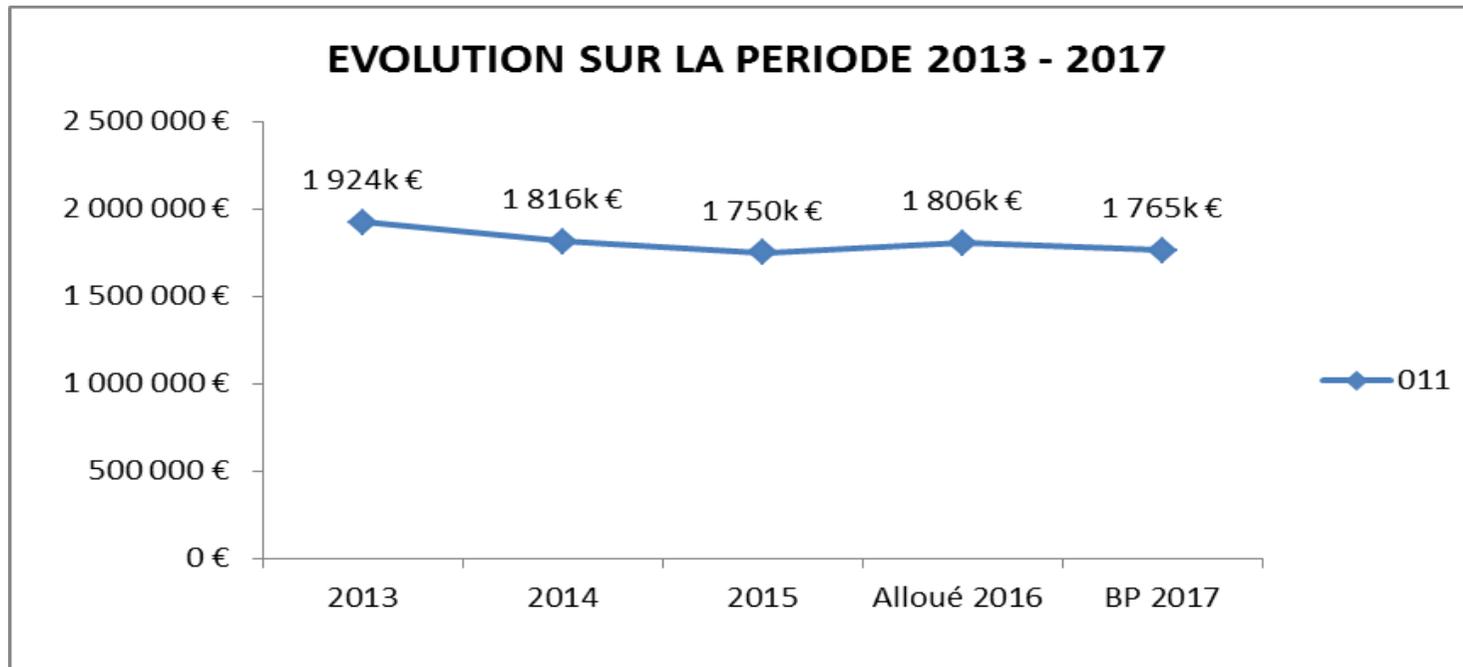
- Baisse de la dotation globale de fonctionnement d'environ 93 000 €
- Non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale
- Stabilité de l'attribution de compensation et l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire d'environ 214 519 € (50% du montant du FPIC)
- Révision de 2% de certains tarifs communaux.

# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



	Chapitre 011	Chapitre 012	Chapitre 014	Chapitre 022	Chapitre 65	Chapitre 66	Chapitre 67	DRF
CA 2015	20,21%	57,65%	0,00%	0,00%	20,01%	1,56%	0,57%	8 659 969,35 €
Alloué 2016	20,11%	55,95%	0,00%	1,63%	20,07%	1,68%	0,55%	8 976 803,00 €
BP 2017	18,74%	56,86%	4,56%	0,58%	17,24%	1,59%	0,43%	9 418 468,00 €

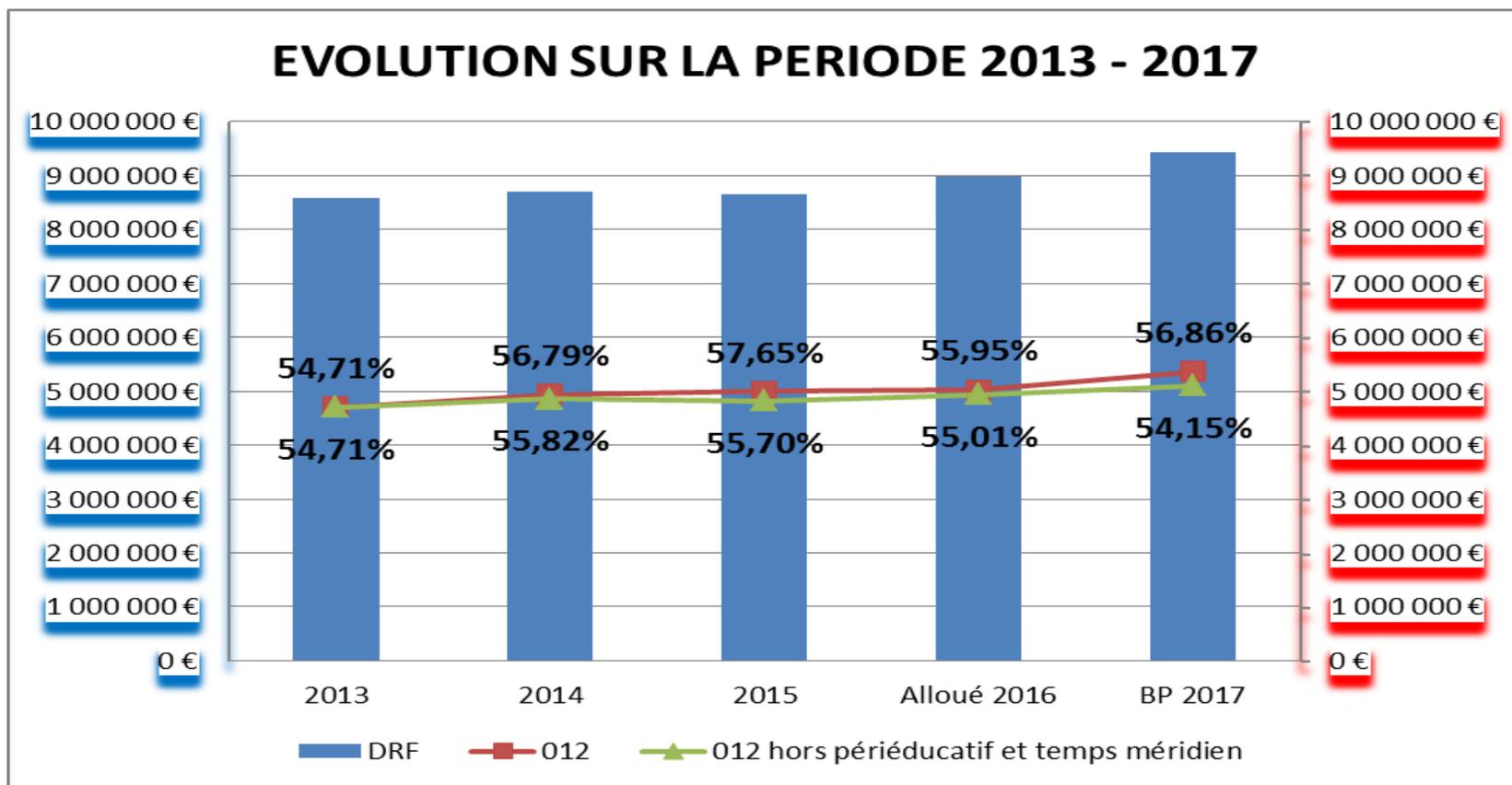
## CHARGES A CARACTERE GENERAL



S'agissant des charges à caractère général, le montant proposé pour le BP 2017 est en légère augmentation, de 0,86%, par rapport au CA 2015 mais est en diminution de 2,24% par rapport à l'alloué 2016. Cette diminution s'explique notamment par la non reconduction sur 2017 d'un certain nombre de crédits 2016.

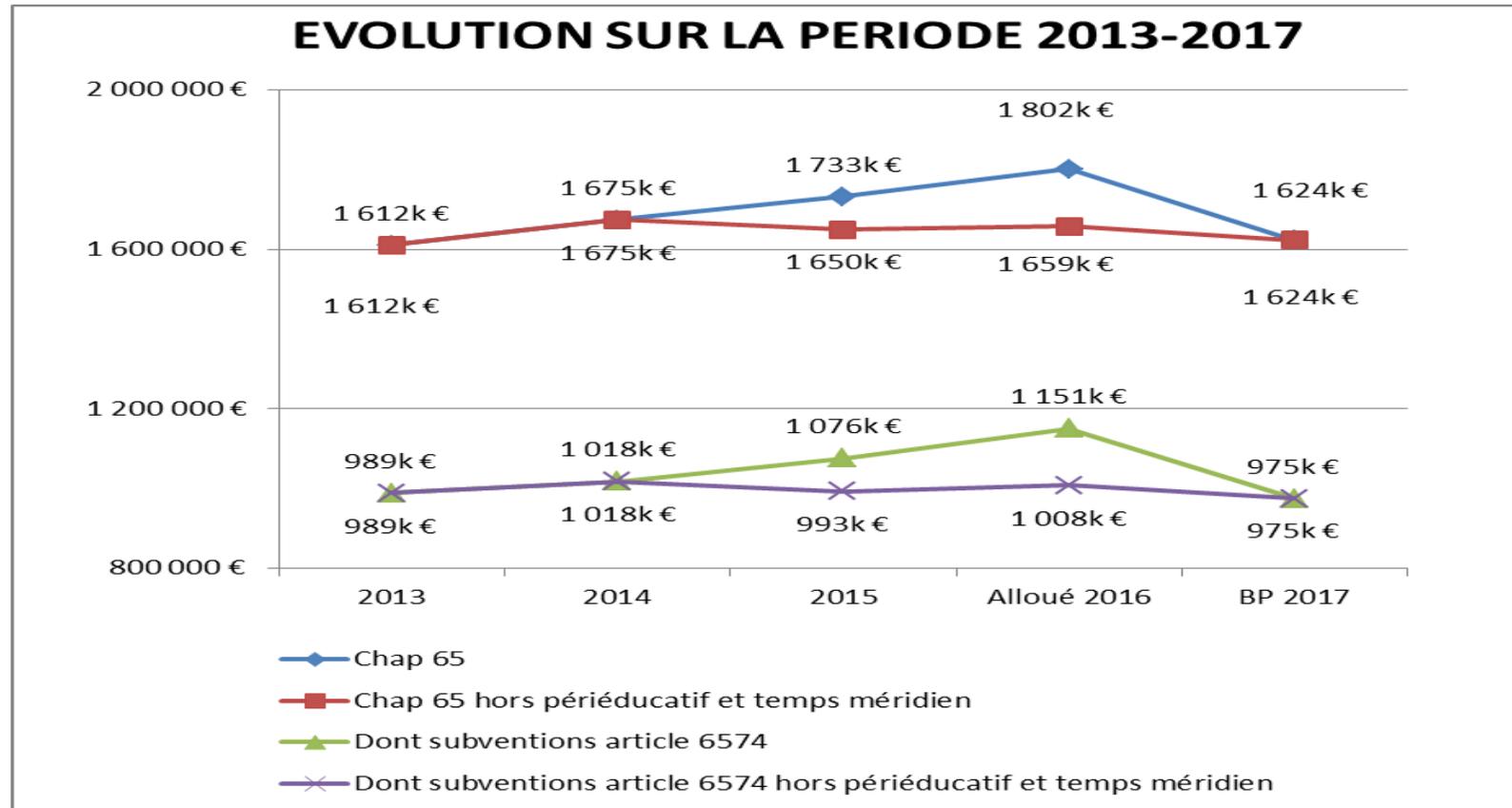
# CHAPITRE 012

## CHARGES DE PERSONNEL



Le chapitre 012 est en augmentation de 332 300 € par rapport à l'alloué 2016, soit une progression de 6,62%. Cette évolution tient compte des impacts en année pleine du transfert de postes au niveau intercommunal, de la reprise en gestion directe par la commune des activités péri-éducatives et du temps méridien depuis septembre 2016, de la revalorisation du point d'indice, de réformes impactant la carrière des agents territoriaux et de l'augmentation de certaines cotisations et du versement transport.

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Le chapitre 65, qui comptabilise les subventions, les cotisations aux syndicats ainsi que les frais liés aux conseillers municipaux, diminue de 9.86% par rapport à l'alloué 2016 en raison de la reprise en régie par la commune de la gestion des activités périéducatives et du temps méridien transférés au Centre social jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2016.

# CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES

## CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS

### **Chapitre 022 - dépenses imprévues : 54 495€**

Ces crédits ne pourront être employés que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

### **Chapitre 014 - atténuation de produits : 439 038 €**

Le chapitre 014 concerne l'inscription des crédits nécessaires pour la prise en charge par la commune des dépenses liées au FPIC (fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales) dont les modalités de prise en charge changent à compter de 2017. Depuis 2012, la part communale était prise en charge par la CCVG. Désormais, cette dépense sera inscrite dans le budget communal.

## CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES

## CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

**Chapitre 66 - charges financières** : le montant de ce chapitre est lié à l'évolution de l'endettement global de la collectivité ainsi qu'aux variations des indices sur lesquels sont indexés les taux variables. Le montant inscrit pour 2017 est de **150 000 €**.

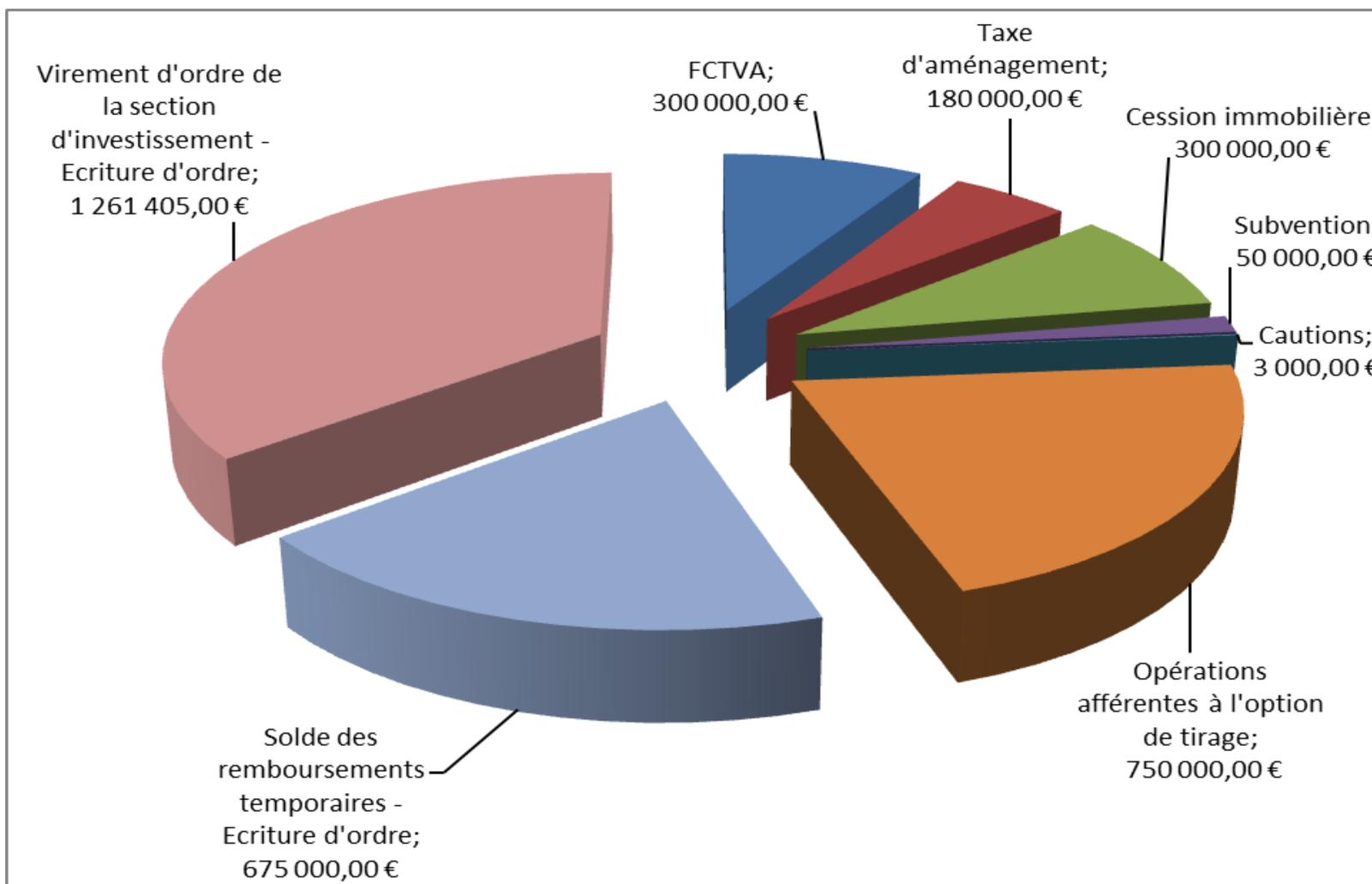
**Chapitre 67 - charges exceptionnelles** : ce chapitre comprend principalement l'éventuelle subvention d'équilibre à destination de l'EHPAD La Dimerie, pour un montant de **40 500 €**, si cette structure se révélait déficitaire en 2017.

# 4. Budget d'investissement 2017



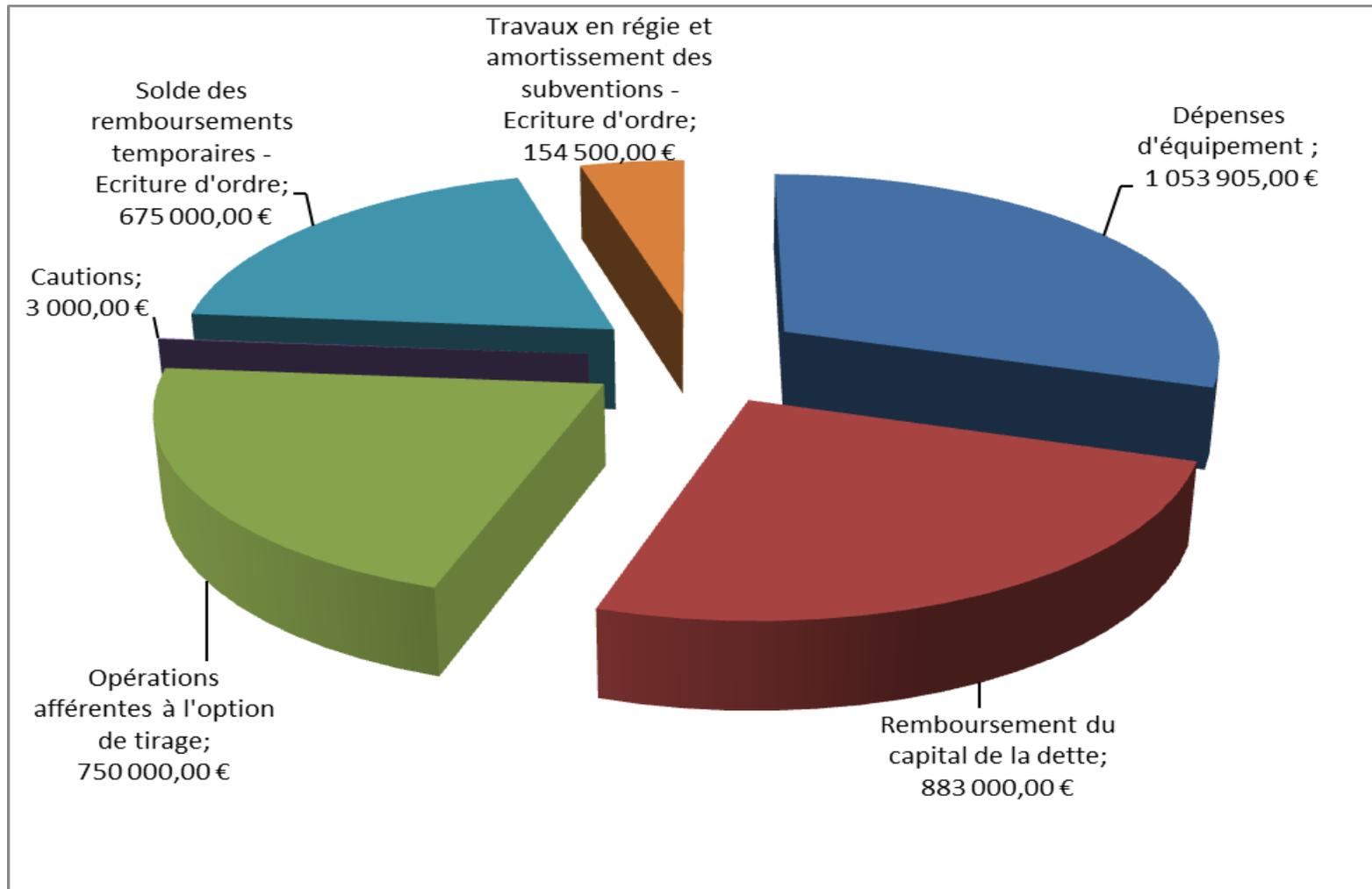
# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Montant total des recettes d'investissement inscrites  
au BP 2017 : 3 519 405 €



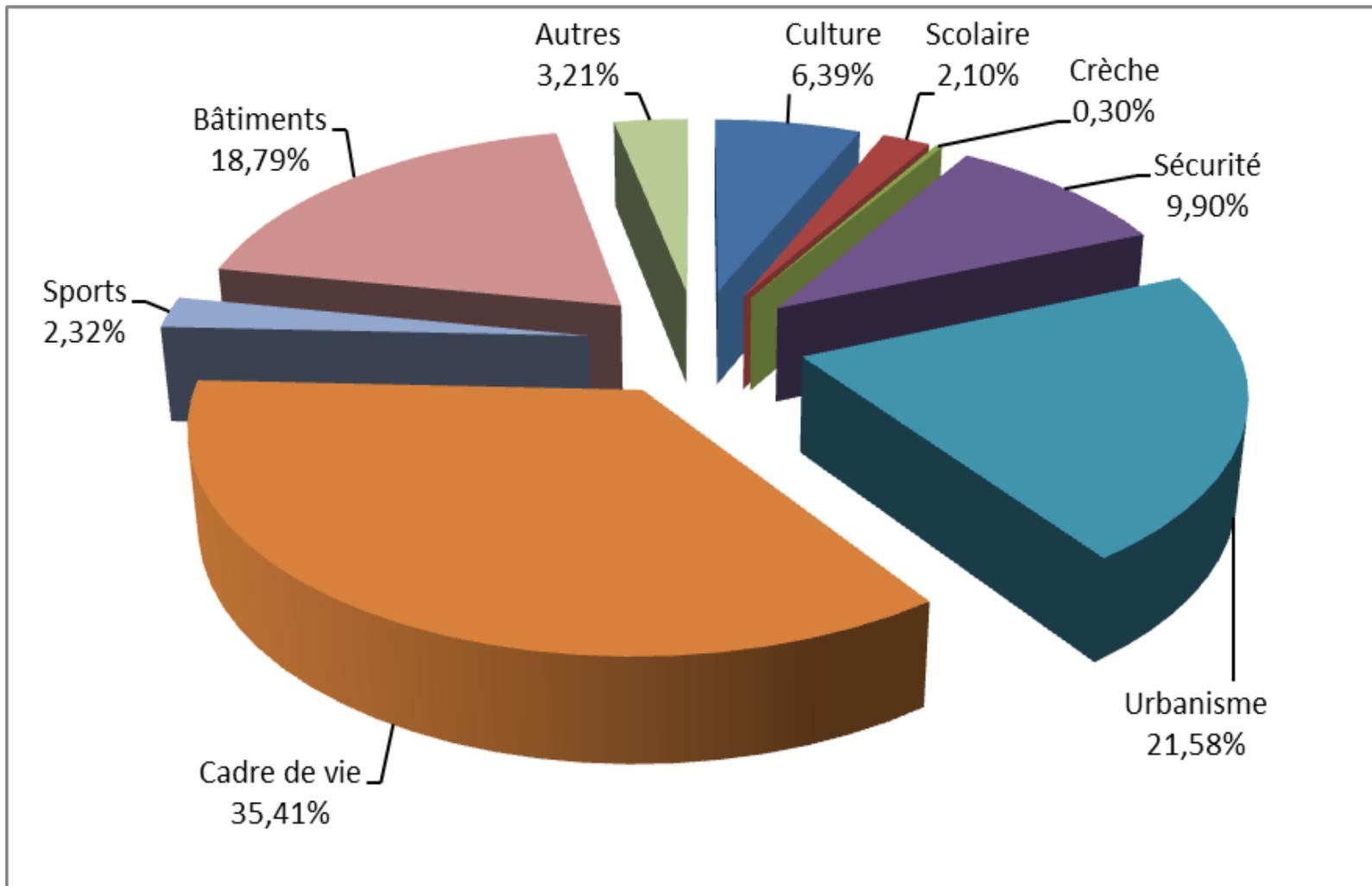
# LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)

Montant total des dépenses d'investissement inscrites  
au BP 2017 : 3 519 405 €

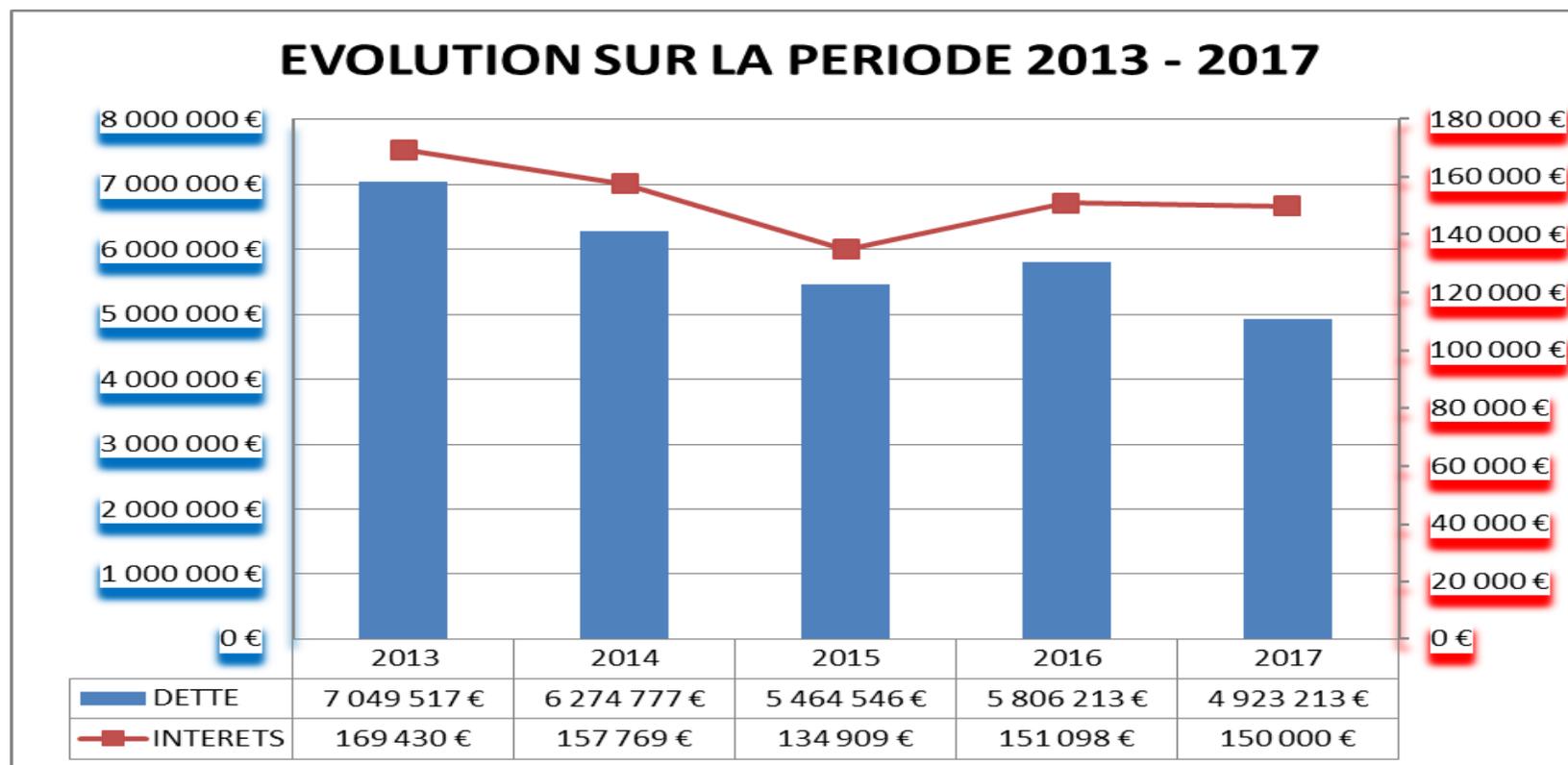


## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (2)

**Montant des dépenses d'équipement inscrites  
au BP 2017 : 1 053 905€**



# PROJECTION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2017



Au 1er janvier 2017, 65.86% de la dette sera à taux fixe et 34.14% à taux variable. Le montant de la dette sera de 5,80 M€ et de 4,92 M€ au 31 décembre 2017.

# 5. Budget annexe : assainissement 2017



# PRESENTATION SYNTHETIQUE

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 191 000 € avec un autofinancement de 135 400 € (contre 131 500 € à l'alloué 2016).

Le montant de la section d'investissement est de 549 500 €.

Les dépenses principales sont :

- Les travaux de mise en séparatif Garby-Doumer (220 500 €)
- L'extension de réseaux nouvelle voie Lésignano (63 000 €)
- L'aménagement de la zone de Taffignon (30 000€)
- L'extension de réseaux sur la RD42 (40 000 €)
- La mise en conformité de 2 points de mesures du réseau dans le cadre de la nouvelle convention avec la métropole (48 000 €)
- Des travaux liés à la mise en œuvre du schéma d'assainissement (50 000 €)
- Le remboursement du capital de la dette (69 000 €).

Ces dépenses s'équilibrent par le recours à l'emprunt à hauteur de 350 600 €.